



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mercredi 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part au vote : 10

Présents : Mesdames Marie BOURGEOT (maire), Elodie CADIOU (2^{ème} adjoint), Stéphanie JEULIN, Aurore LAUNAY, Marie-Laure VALETTE

Messieurs Philippe BRUCH, Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), Jean-Pascal GEORGE, Thierry PASCAL, Jérôme PIRIOU

Absents excusés : Fabienne DUPIN

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Objet de la délibération : BUDGET Location de parcelles communales - ZL 12 et ZD 10

La commune de Poisvilliers dispose de plusieurs parcelles communales louées à des exploitants agricoles. À la suite du décès de Monsieur Arnaud PICHON, locataire de la parcelle ZD 10 (Les Pendants de Rougeards, 32 a 09 ca), et dans le cadre de la transmission de l'exploitation agricole de M. Thierry BIDARD à son fils M. Valentin BIDARD, il apparaît nécessaire de procéder à une régularisation de l'attribution des parcelles ZL 12 et ZD 10.

Une partie de la parcelle ZL 12 (Les mémoires 50 a), précédemment attribuée à M. Thierry BIDARD, doit faire l'objet d'un changement de locataire au profit de M. Valentin BIDARD.

La parcelle ZD 10 (Les Pendants du Rougeard), devenue vacante, pourrait être également attribuée à ce dernier.

La présente délibération a pour objet de formaliser ces modifications et d'assurer la continuité de l'exploitation des terres communales dans le respect des règles applicables.

Vu la délibération du 29 septembre 1995 portant sur la location des terrains communaux, et notamment les parcelles ZC 7, ZD 10 et ZL 12 ;

Vu la délibération du 16 décembre 1998 portant sur la location de la parcelle communale ZC 7 ;

Considérant le décès de Monsieur Arnaud PICHON, locataire de la parcelle ZD 10 (Les Pendants de Rougeards, 32 a 09 ca) ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des collectivités territoriales ;

Considérant le décès de M. Arnaud PICHON, locataire de la parcelle ZD 10, rendant nécessaire la désignation d'un nouveau locataire ;

Considérant la demande de Monsieur Thierry BIDARD, tendant à la transmission de son activité agricole à son fils, M. Valentin BIDARD, justifiant l'attribution de la parcelle concernée (ZL 12),

Considérant que la parcelle ZD 10, devenue vacante, peut-être attribuée à M. Valentin BIDARD pour assurer la continuité de l'entretien de la parcelle ;

Considérant que la parcelle ZL 12 peut faire l'objet d'un changement de locataire au profit de M. Valentin BIDARD, conformément à la demande formulée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de modifier l'attribution à la location des parcelles communales Z1 12 et ZD 10, comme suit

1. Parcelle ZL 12 (Les Mémoires 50 a) : changement de locataire au profit de M. Valentin BIDARD
2. Parcelle ZD 10 (Les Pendants de Rougeard 32 a 09 ca) : attribution à M. Valentin BIDARD

-PRECISE que les modalités de location restent inchangées.

-AUTORISE le maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poissyvilliers, le 29 avril 2026

Le Maire, Marie BOURGEOT

